

CHARTER ERASMUS 2014-2020

Déclaration en matière de stratégie Erasmus.

La stratégie internationale de l'UPS vise les axes géographiques avec lesquels elle entretient des relations naturelles et historiques : l'Europe, la rive sud de la méditerranée, les universités des USA et du Canada ; les BRICS : le Brésil, la Russie et les nouvelles républiques de l'est, l'Inde, la Chine, l'Afrique du sud et Madagascar. L'UPS privilégie les échanges structurés intéressant l'enseignement et la recherche en s'appuyant sur des co-diplomations, des cotutelles de thèses, des enseignements délocalisés ainsi que sur des structures de recherche développées en commun.

Administrativement, le Département des Relations Européennes, Internationales et de la coopération vient en support, il est dans des locaux neufs à l'entrée de l'université, l'accueil des étudiants y est facilité, l'ensemble du personnel, hors contrats de gestion européens, a un statut permanent. Les échanges d'étudiants sont gérés grâce au logiciel MOVEON et un recensement de l'ensemble des coopérations européennes et internationales a été effectué.

A l'échelon collectif, l'UPS défend une politique incitative vis à vis des personnels pour qu'ils mettent en place des structures facilitant la mobilité des étudiants et des chercheurs. Chacun des 8 axes géographiques est organisé en commissions auxquelles participe l'ensemble des composantes de l'université. Elles sont dotées d'un budget propre qui leur sert à initier des relations dans le cadre de l'enseignement et de la recherche à la suite d'appels à projets. Elles incitent notamment (soutien financier et administratif) pour l'enseignement : le dépôt de projets Erasmus Mundus, les Co diplomations, les cotutelles de thèses ; pour la recherche : le dépôt de structures de recherches internationales. Lorsque ces projets sont en place, ils sont soutenus par l'université via des crédits spécifiques, des décharges de service et des postes de professeurs invités. Le développement d'actions en commun avec le centre hospitalier universitaire est recherché.

La mobilité étudiante sortante est incitée par une information vers les étudiants grâce à un réseau de 60 enseignants coordinateurs des échanges répartis dans toutes les composantes. 540 heures de décharges sont attribuées chaque année académique à l'ensemble des coordinateurs afin d'entretenir, développer les accords institutionnels et d'accompagner les étudiants dans leurs projets de mobilité. Les coordinateurs sont également chargés de développer des collaborations avec des entreprises afin de permettre aux étudiants de trouver des stages ; pour les niveaux DUT, licence professionnelle et master 2 professionnel, diplômes pour lesquels un stage en entreprise est intégré dans le cursus. Un effort particulier est réalisé vers les formations de santé afin de permettre la reconnaissance des crédits ECTS obtenus dans les universités partenaires et développer les mobilités en études dans ces facultés.

Une enveloppe budgétaire de 100 000 € est dédiée au soutien de la mobilité sortante des étudiants de la Licence 2 (DUT inclus) au Master; des bourses de 1000 € sont données aux étudiants effectuant un séjour d'études ou un stage non financé par une autre bourse existante (bourse Erasmus, de l'Etat ou de la Région Midi-Pyrénées sur critères sociaux).

Des bourses aux étudiants en thèse sont disponibles pour une mobilité intéressant leur sujet où un éventuel post-doctorat.

La mobilité sortante des personnels administratifs relève généralement des déplacements dans le cadre de la gestion des programmes européens et internationaux, de la mobilité vers les salons internationaux, voire de demandes dans le cadre des appels d'offres des axes géographiques. La mobilité sortante des chercheurs et enseignants-chercheurs est facilitée par un appel d'offre annuel. La mobilité étudiante entrante est développée grâce aux projets Erasmus Mundus, à une volonté d'harmonisation des programmes (notamment médicaux) à l'échelle européenne, à un accueil personnalisé qui sera encore renforcé en 2014, à la multiplication des enseignements en anglais, aux compléments de bourses doctorales accordés par les laboratoires et à la prise en charge des frais de manipulations pour les étudiants en thèse par les laboratoires.

La mobilité entrante des enseignants-chercheurs est basée sur 50 à 150 mois de professeurs invités (selon les années et les supports) qui vise en priorité les structures internationales labellisées.

Les objectifs fixés à cette stratégie sont : d'accroître significativement dans les trois ans notre mobilité entrante et sortante malgré la crise économique qui pénalise durement les étudiants issus des milieux modestes, d'accroître le niveau des étudiants entrants, que ce soit leur niveau académique ou leur niveau en langue, d'augmenter les structures de recherche internationales labellisées, de développer les diplômes et les thèses en commun, les enseignements délocalisés, de déployer des structures de recherche et d'enseignement européennes et internationales.

Les grands axes géographiques prioritaires définis dans la stratégie internationale et européenne de l'Université Paul Sabatier ont pour mission de faciliter administrativement et financièrement l'émergence de projets de coopération européenne et internationale de formation et de recherche. Concernant l'enseignement et la formation, la priorité est donnée aux projets dans le cadre des programmes Erasmus, Erasmus Mundus, Tempus et Leonardo Da Vinci afin de favoriser la mobilité internationale entrante et sortante des étudiants et des personnels et de mettre en place de nouveaux outils et méthodes de formation, ainsi qu'aux projets de doubles diplômes ou de diplômes conjoints internationaux. Les projets dont l'UPS est coordinateur bénéficient d'une attention et d'un soutien financier particuliers afin de financer des échanges, des missions et des réunions de concertations avec les partenaires étrangers.

Administrativement, le Bureau Europe, créé en décembre 2008 a pour mission d'augmenter l'implication de l'Université Paul Sabatier dans des projets européens d'enseignement, de recherche et de coopération territoriale. Cette structure, regroupant 8 personnels administratifs accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches, assure l'aide au montage des projets et coordonne la gestion administrative et financière des projets retenus.

La participation au Programme et la politique de l'Université Paul Sabatier qui favorisent des partenariats équilibrés dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, voire dans ces deux cadres, à l'échelon européen et à l'international permettront de développer l'attractivité de notre université et la mobilité de nos étudiants (y compris les plus défavorisés qui n'auraient pas les moyens d'effectuer une mobilité) et de nos chercheurs et enseignants-chercheurs. Les créations de structures internationales de recherche labellisées faciliteront l'émergence de projets de formations et de recherches qui attireront les meilleurs étudiants et chercheurs internationaux à l'UPS. Les projets de mobilité et la création de doubles diplômes ou diplômes conjoints internationaux permettront d'élargir les possibilités d'insertion des étudiants, en donnant une dimension internationale à leur cursus et en augmentant leur employabilité et leur insertion professionnelle en Europe.

La participation à ce programme et notre stratégie permettront de diversifier les sources de financement de notre université en assurant un financement additionnel de projets innovants qui ne pourraient pas être financés seuls par l'investissement public. Pour finir, les projets permettront de stimuler le développement économique de la région Midi-Pyrénées en attirant des talents étrangers (étudiants, chercheurs) dans des secteurs innovants et ainsi de faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises.